

## Maurice Faure et les négociations des Traités de Rome

Robert Păiușan

Les traitatives qui ont précédé la conclusion des Traités de Rome de 1957 ont fait l'objet d'une riche littérature. L'article suivant se concentre sur le rôle du chef de la délégation française de négociateurs, le jeune homme politique Maurice Faure.

Le parti radical-socialiste, qui a dominé la vie politique française dans les premières quatre décennies du XXI<sup>ème</sup> siècle, se trouvait après la deuxième guerre mondiale dans une certaine perte de popularité. Le parti comptait dans ses rangs une multitude de personnalités, parmi lesquels Yvon Delbos, Henri Queuille, Maurice Bourgès-Maunoury, René Mayer, Gaston Monnerville, Pierre Mendès-France, Edgar Faure, Felix Gaillard, Maurice Faure, qui en dépit du score électoral modeste de leur parti sont restés des figures-clé de la vie publique.

Maurice Faure, né en 1922 dans une famille avec des sympathies politiques radicaux-socialistes, s'engage dans la Résistance pendant la guerre et entre après dans ce parti. Attiré par les sciences socio-juridiques, il achève ses études avec une maîtrise en histoire et un doctorat de droit. A partir de 1946, il travaille comme enseignant, mais participe aussi à la vie politique. En 1949, il est le chef de campagne du candidat Gaston Monnerville, élu sénateur du Lot; en revanche, celui-ci le recommande pour des postes ministériels de haut fonctionnaire (chef de cabinet, chargé de mission).

Avec l'appui de Monnerville, Faure est élu en juin 1951 député radical-socialiste dans le Lot et se distingue à l'Assemblée Nationale comme membre de la Commission des Affaires Etrangères. Aux débats sur la ratification du Traité sur la Communauté Européenne du

Charbon et de l'Acier (CECA), il soutient avec enthousiasme le projet, aux côtés de René Mayer et d'Yvon Delbos. "A partir de ce moment-là, déclara-t-il plus tard, je suis devenu de plus en plus européen"<sup>1</sup>.

À part des motivations politiques, Faure trouve aussi des raisons historiques pour défendre l'intégration (il utilisait le terme de *fédéralisation*) des pays européens. La prépondérance successive d'un pouvoir ou d'un autre en Europe dans les siècles précédents, les guerres menées pour consolider ou repousser cette prépondérance ont affaibli le continent, croyait-il; il faudra bâtir un monde nouveau, basé sur l'entente des pays européens<sup>2</sup>. Pour lui, le processus de construction européenne sera rapide et effectif et donnera lieu à une entité politique caractérisée par démocratisation et supranationalité.

Faure fait figure de fédéraliste aux côtés de Jean Monnet – il adhère, dès sa fondation en octobre 1955, au Comité d'action pour les États-Unis d'Europe dirigé par le dernier – ou de René Mayer et du socialiste Guy Mollet, avec lesquels il agit à l'Assemblée commune de la CECA.

Dans le gouvernement socialiste – radical socialiste investi en janvier 1956, la composante en faveur de l'unité européenne est particulièrement forte. Le président du Conseil, Guy Mollet et le ministre des Affaires Etrangères, Christian Pineau sont des européens convaincus. Maurice Faure est nommé secrétaire d'État au Affaires Etrangères et chargé des Affaires européennes; en cette qualité, il représentera la France aux négociations sur la Sarre/Saarland et sur le Marché commun.

Les négociations franco-allemandes envisageant le rattachement de la Sarre/Saarland à la R.F. d'Allemagne et les aspects connexes se sont déroulées entre mars et octobre 1956 au Luxembourg. Comme chef de la délégation française et participant direct jusqu'en juin 1956, Faure se trouvait en contact permanent avec son homologue allemand, le secrétaire d'État Walter Hallstein. Personnage convivial, Faure montra une diplomatie de détente entre les deux parties et proposa des arrangements pragmatiques sur toutes les questions en litige. Ainsi, il proposa d'annuler réciproquement les dettes et créances que les deux parties se devaient, et dont le montant exacte était très difficile à établir. La signature de l'accord de Luxembourg du 4 juin 1956 marque ainsi une réussite politique et personnelle pour le jeune secrétaire d'État français. Cette première expérience comme négociateur international, bien reçue dans les milieux diplomatiques, sera utile par la suite.

Comme on sait, les traités visant la construction européenne se poursuivaient entre les pays membres de la CECA, appelés les Six (la France, la R.F. d'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg), avec des résultats contradictoires. La relance des traités a été marquée par une première conférence internationale (où la délégation française a été dirigée par Félix Gaillard) à ce sujet et l'élaboration du Rapport Spaak, d'après le nom du ministre belge Paul-Henri Spaak.

Une deuxième étape se déroule avec les négociations de Val Duchesse entre juin 1956 et mars 1957. Sur l'agenda des participants se trouvaient deux thèmes distinctes, qui faisaient l'objet de négociation de deux traités différents: sur la mise en place d'un Marché commun, respectivement la collaboration dans le domaine de l'énergie atomique (l'Euratom)<sup>3</sup>.

La délégation française envoyée aux côtés du président Maurice Faure, le vice-président Robert Marjolin, haut fonctionnaire, le négociateur en chef Jacques Donnedieu de Vabres, le secrétaire général Jean François-Poncet, ambassadeur et les conseillers Georges Vedel, Jean-François Deniau et d'autres.

Au début des entretiens de cette deuxième étape, Faure ne savait pas exactement la position du gouvernement français par rapport aux priorités des négociations. Revenant des instructions de la part du premier ministre Mollet par l'intermédiaire d'Émile Noël, son directeur de cabinet, Faure fait preuve d'habileté diplomatique pour saisir les points faibles des autres parties. Il connaît d'ailleurs personnellement les négociateurs belge – Paul-Henri Spaak, allemand – l'ambassadeur Ophüls et luxembourgeois – Joseph Bech et utilise cet élément à sa faveur.

Pendant l'été de 1956, suivant les instructions, il ne prend aucun engagement envers le projet de Marché commun et se présente comme défenseur du projet concernant l'Euratom, sur lequel il trouve l'accord des délégations participantes.

Après des nouvelles discussions avec le gouvernement français et tenant compte de la position des autres parties, Faure communique en septembre 1956 l'intérêt de la France pour la mise en place d'un Marché commun entre les six pays participants, mais à plusieurs conditions.

À l'Assemblée Nationale, l'approche de Faure envers l'Euratom a été largement approuvée. Au contraire, son *oui conditionné* par rapport au projet de Marché commun a été rejeté par les députés conservateurs et communistes, qui favorisaient une formule plutôt de collaboration entre gouvernements nationaux. Aussi l'administration et les milieux d'affaires étaient réticents. Pour sauver son désir de participer au Marché commun, le gouvernement a adopté un set de conditions, comme la réalisation du processus d'intégration par étapes, l'extension des arrangements aux territoires d'outre-mer de la France (coloniaux et ex-coloniaux) et l'établissement d'une politique agricole commune.

Il revient à Faure de faire part aux autres délégations ces conditions. Paul Henri Spaak se souvenait, une dizaine d'années plus tard, de son intervention:

"Maurice Faure, dans une intervention religieusement écoutée, énuméra les questions préalables que le gouvernement français

désirait voir résoudre, en même temps que les garanties qu'il croyait pouvoir demander. La liste était longue et impressionnante. (...) Au fur et à mesure que Maurice Faure parlait, je voyais la figure des autres négociateurs se faire de plus en plus sévère"<sup>4</sup>.

Dans une formulation attentivement mesurée, Spaak indiquait que la position française était décevante, voir inacceptable pour les autres participants. Georges Vedel, membre de la délégation française, estimait que Faure était complètement isolé et les négociations se trouvaient dans une évidente impasse.

Les tractations se poursuivent quand-même, car la volonté de réussir devient plus grande après l'affaire de Suez et les événements d'Hongrie d'octobre-novembre 1956. L'opinion publique se montre dans ces circonstances plus attaché à l'idée d'union européenne. Faure participe à des discussions bilatérales avec les autres délégations, surtout celle allemande.

Les négociations entamées entre Faure et Hallstein pour harmoniser leurs positions respectives ont connu des moments d'affrontement. Le ministre Pineau, qui suivait les débats, estimait que les deux se donnaient la peine de réussir, mais pas à tout prix. Faisant référence à leur travail, il remarqua leur acharnement. En essence, les négociateurs allemands rejetaient l'association au traité des territoires d'outre mer et voulaient réduire l'anvergure de la politique agricole commune. Faure, note son collaborateur Vedel, savait les points sur lesquels il fallait faire des larges concessions et ceux sur lesquels il fallait se montrer intransigent. Agissant de cette manière, il a assuré la conclusion avec une entente des tractations avec la délégation allemande.

Mais il y avait encore beaucoup des difficultés à surmonter. Les plus grandes étaient avec le délégué belge Spaak, un négociateur de trop grande taille pour le secrétaire d'État français de 36 ans. Il propose alors à Spaak, et celui-là accepte, que la conférence poursuit ses travaux au niveau des secrétaires d'État, et que par conséquent le Secrétaire d'État belge le remplace. Avec le

nouveau délégué belge, Faure réalise une entente sur l'ensemble des questions dans seulement deux semaines. Il y avait aussi des avancées rapides dans les entretiens avec les autres chefs de délégation.

Avec la mise au point du texte définitif, le succès de la négociation se matérialise par la signature des Traités de Rome. Au nom de la France, les signatures sur les Traités appartiennent à Christian Pineau et Maurice Faure.

Faisant référence à Faure comme négociateur, l'ambassadeur Jean François-Poncet le définit comme un "homme de compromis, plutôt que de résistance", sa personnalité conviviale ayant "tourné le dos à la dureté habituelle des négociations". Pour un autre participant, Georges Vedel, Faure a déployé ses qualités pour comprendre la psychologie, les intérêts et besoins de ceux avec qui il négociait<sup>5</sup>.

Après la conclusion des Traités de Rome, Faure participe aux travaux du Comité intérimaire chargé de préparer la mise en place du Marché commun, prévue pour le premier janvier 1958. Il sera désigné comme représentant français dans les relations avec les autorités européennes.

En juillet 1957, Faure participe au débat de ratification à l'Assemblée Nationale. Il prend la parole et mis en évidence les avantages à long terme pour les citoyens, comme pour les entreprises françaises.

Avec la formation du gouvernement gaulliste et l'avènement de la Vème République, Faure quitte les postes ministériels, mais reste actif dans son engagement européen. L'application des premières politiques économiques des Six vers 1960 est pour lui un vrai tournant. "L'Europe des Six est encore à la croisée de deux chemins qui peuvent la mener, l'un à la simple cordialité, l'autre à l'unité. C'est l'unité qui avait été choisie à Rome en 1957, il reste à la réaliser"<sup>6</sup>.

Faure a suivi de près l'évolution du Marché commun dans les années et décennies suivantes, comme membre de l'Assemblée parlementaire européenne de 1959 à 1967 et de 1973 à 1979. Il était opposé au concept

gaulliste d'*Europe des patries*, estimant qu'il reprend en effet le concept ancien *L'Europe des nations*, qui a apporté vingt guerres et deux cents batailles dans les derniers cinq siècles. Quant au Marché commun, il se transformerait progressivement en une simple zone de libre-échange, sans une réelle intégration des partenaires<sup>7</sup>.

Vers la fin des années 1960 son action européenne devient plus discrète. Même s'il est présent dans la vie politique encore deux décennies, l'apogée de sa carrière reste liée aux "temps romantiques" qui ont précédés la mise en place du Marché commun.

#### NOTES:

<sup>1</sup> B. Riondel, *Itinéraire d'un fédéraliste: Maurice Faure*, in "Journal of European Integration History", 1997, vol. 3, no. 2, p. 70.

<sup>2</sup> *Ibidem*.

<sup>3</sup> Marie-Thérèse Bitsch, *Histoire de la construction européenne de 1945 à nos jours*, Bruxelles 1996, p. 81.

<sup>4</sup> P.H. Spaak, *Combats inachevés*, t. 2, Paris 1969, p. 92.

<sup>5</sup> B. Riondel, *op.cit.*, p. 77.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 79.

<sup>7</sup> G. Trausch (ed.), *The European Integration from the Schuman-Plan to the Treaties of Rome. Projects and Initiatives, Disappointments and Failures*, Baden-Baden 1993, p. 229.